

# BAROMETRE DE FRÉQUENTATION Vacances d'hiver

2024

Charente-Maritime

Flux Vision - Orange Business

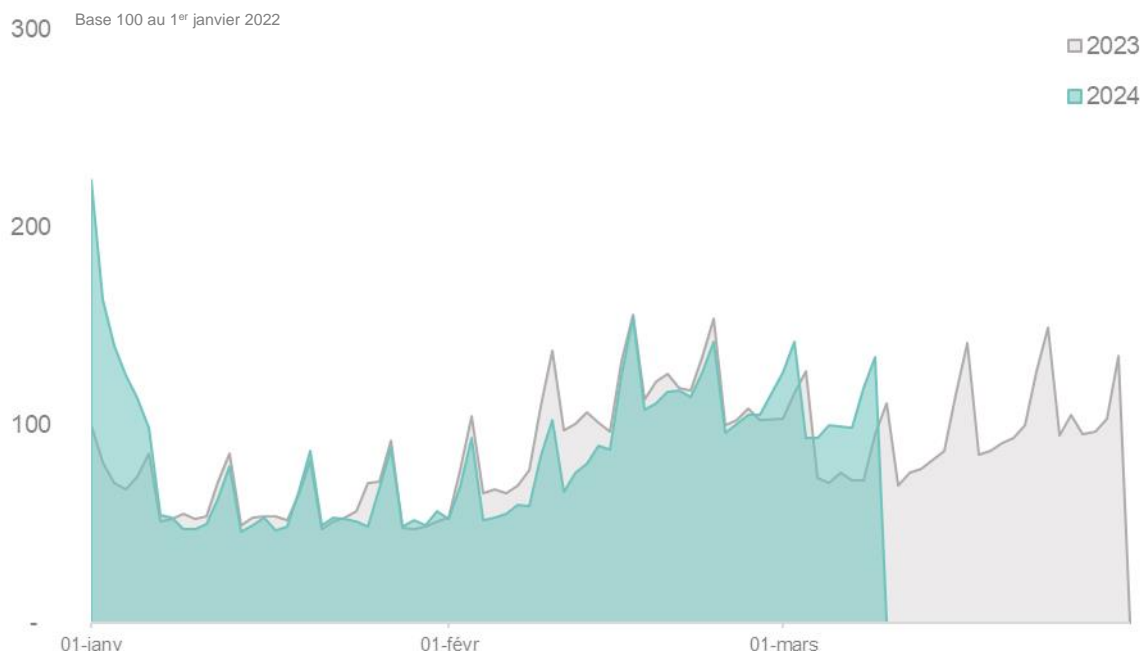


## Évolution des nuitées TOTALES

Depuis le début d'année, la fréquentation touristique en Charente-Maritime se maintient au même niveau que celui de 2023. En janvier, les nuitées enregistrent une progression de +10%, en raison notamment du décalage de la 2ème semaine des vacances de Noël sur le mois de janvier cette année (pour rappel, +5 % lors des vacances de Noël 2023 / 2022).

Lors des vacances d'hiver, les nuitées touristiques, qui représentent 3% de la fréquentation annuelle, sont stables par rapport à 2023.

C'est notamment lors de la semaine du 17 au 23 février (zone B et C\* en vacances scolaires) que les niveaux de fréquentation sont les plus élevés : cela représente près de 28% de la fréquentation des vacances d'hiver.

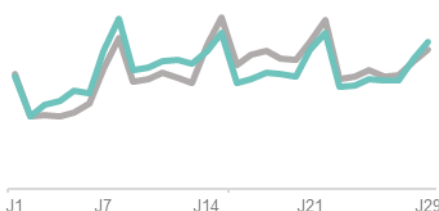


Clé de lecture : Ajustement des 2 courbes pour superposer les week-ends et jours de la semaine pour une meilleure comparabilité (décalage d'une journée en 2023).

Evolution vac. d'hiver  
Nuitées totales / 2023

stable

### Zoom vacances d'hiver



Alignement des deux courbes pour qu'elles correspondent aux mêmes périodes de vacances, afin de faciliter la comparaison.

\* Zone A : Lyon, Bordeaux, Besançon, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Poitiers  
Zone B : Aix-Marseille, Lille, Nantes, Rennes, Strasbourg, Amiens, Normandie, Nancy-Metz, Nice, Orléans-Tours, Reims  
Zone C : Paris, Créteil, Versailles, Montpellier, Toulouse

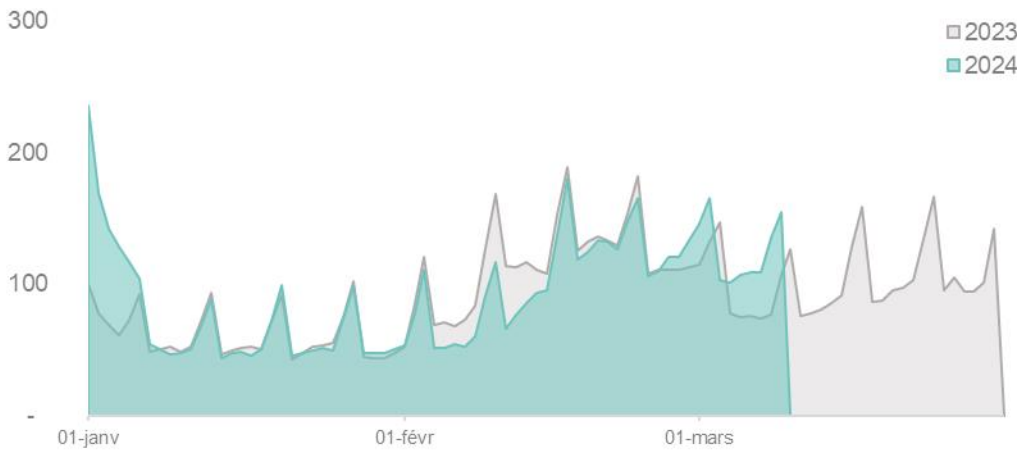


# Évolution des nuitées FRANÇAISES / zone géographique

Lors des vacances d'hiver, la fréquentation française est stable sur les territoires littoraux et intérieurs. En revanche, sur les îles la fréquentation est en retrait de -5%.

Base 100 au 1<sup>er</sup> janvier 2022

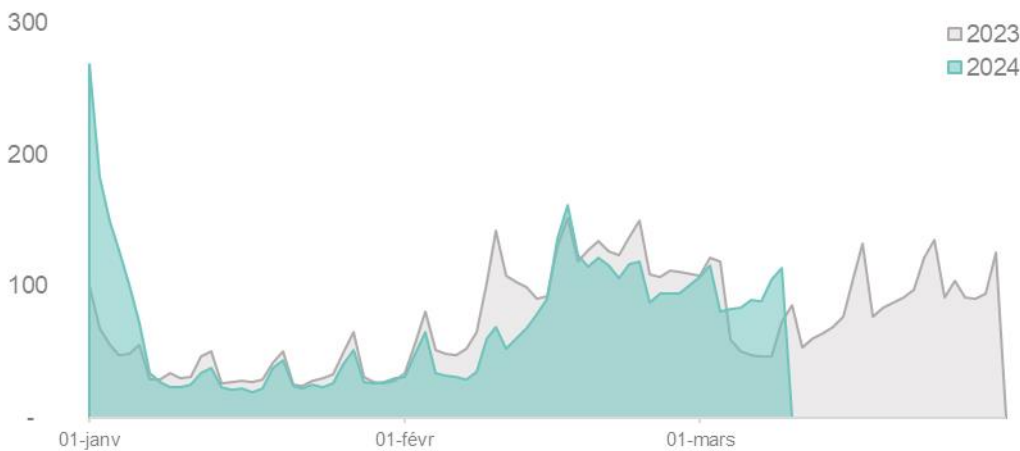
## Littoral



Evolution  
Nuitées fr. /  
2023

Stable

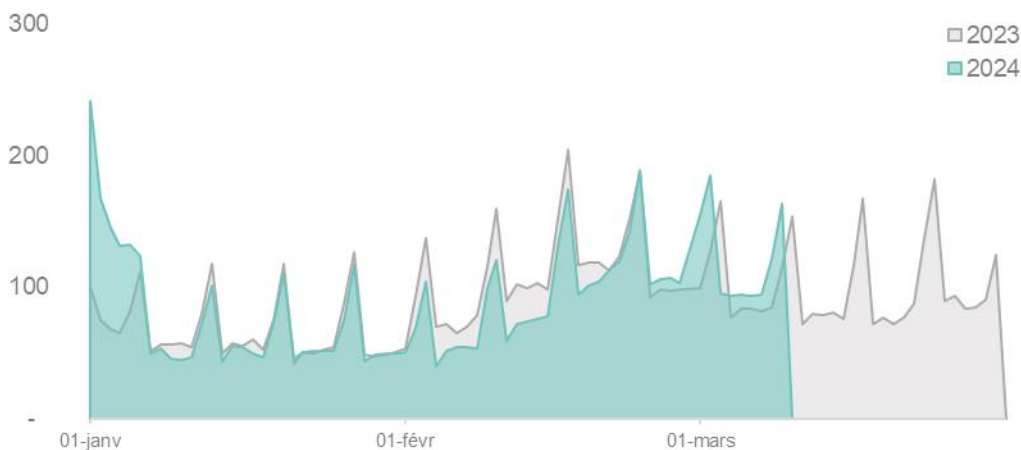
## Insulaire



Evolution  
Nuitées fr. /  
2023

-5%

## Intérieur Charente-Maritime



Evolution  
Nuitées fr. /  
2023

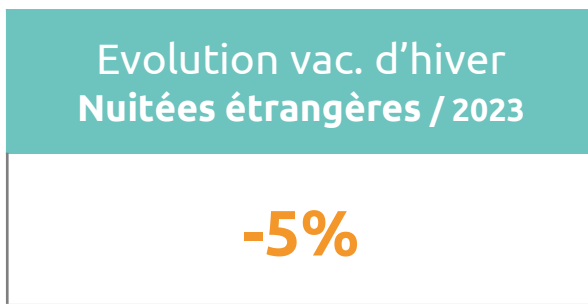
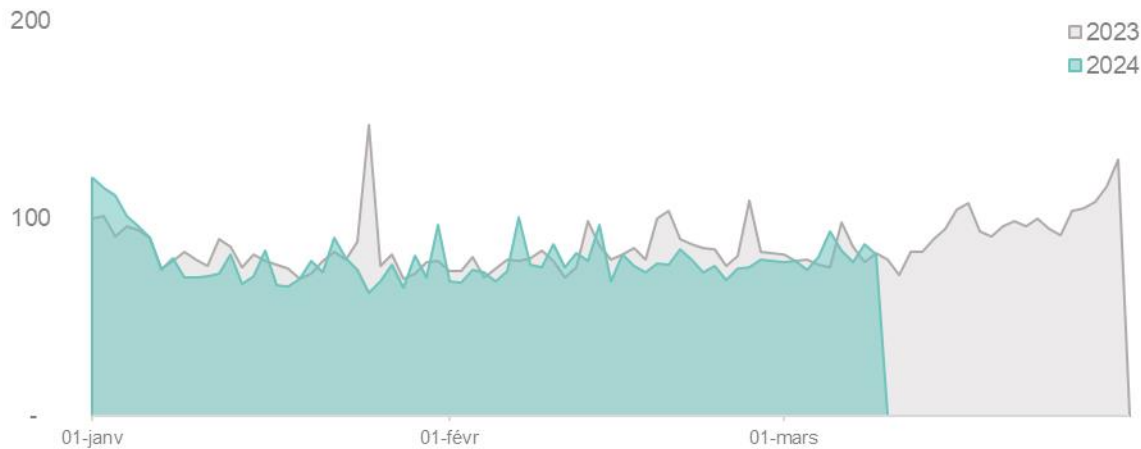
Stable

# Évolution des nuitées ÉTRANGÈRES

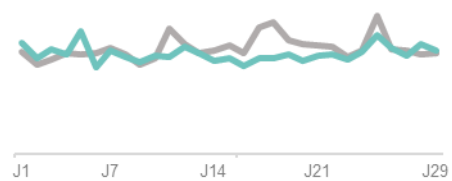
Le nombre de nuitées étrangères lors des vacances d'hiver est en baisse de -5%. Une tendance identique à celles des précédents mois : en effet, depuis le début d'année, la fréquentation étrangère enregistre une diminution de -5%.

Les Britanniques sont la 1ère clientèle étrangère, suivis par les Espagnols et les Belges.

Base 100 au 1<sup>er</sup> janvier 2022

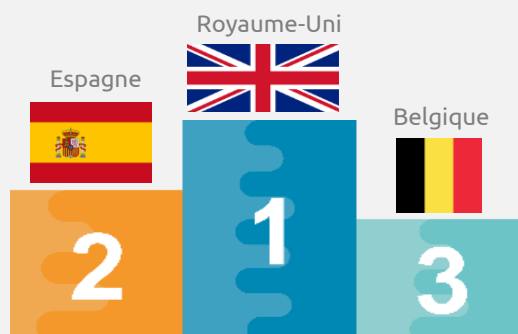


Zoom vacances d'hiver



## ORIGINE des nuitées touristiques

### TOP 3 Nationalités



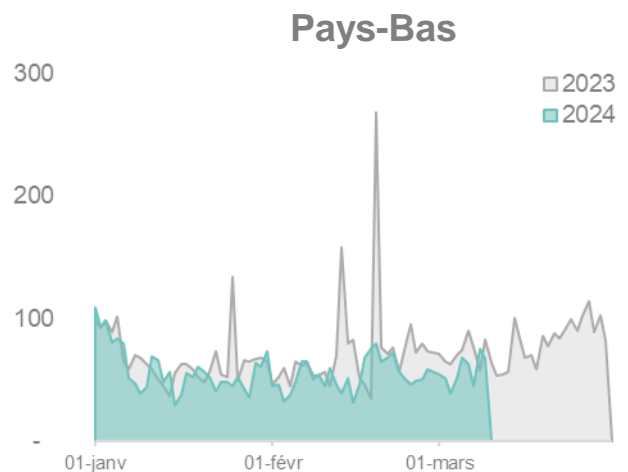
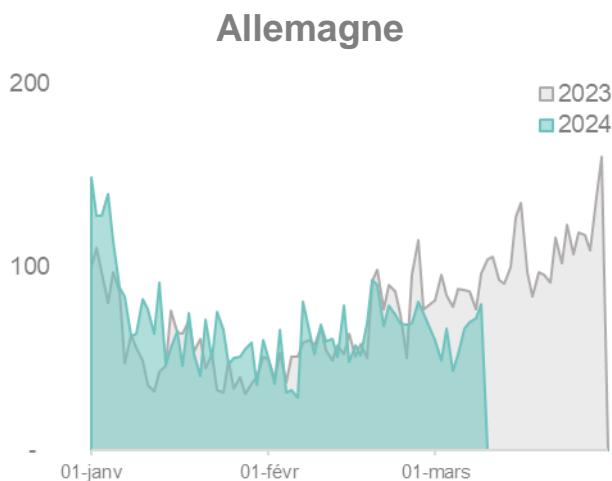
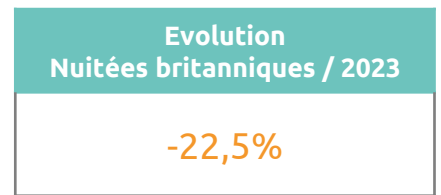
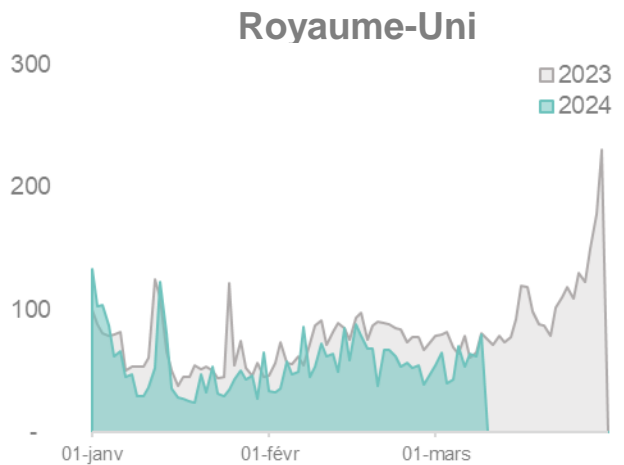
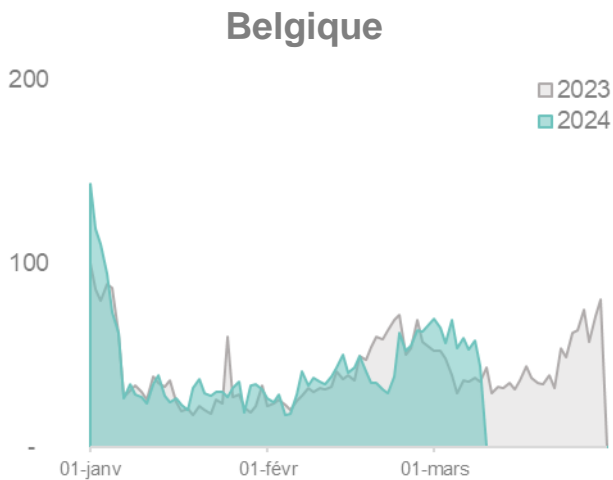
# Évolution des nuitées ÉTRANGÈRES / nationalités

Bien que les Britanniques soit la 1<sup>ère</sup> clientèle du territoire, la fréquentation lors des vacances d'hiver est en baisse de -22,5%. Les clientèles néerlandaises se sont également montrées moins présentes lors de cette période (-25%).

En revanche, la clientèle belge, enregistre à l'occasion des vacances d'hiver, une hausse de +10%.

**Ces résultats sont à nuancer en raison d'un volume de touristes étrangers encore faible à cette période de l'année.**

Base 100 au 1<sup>er</sup> janvier 2022



# Annexe : Tableau des évolutions

Evolution / 2023	Nuitées totales	Nuitées françaises	Nuitées étrangères
Janvier	+10%	+15%	-5%
Février	-5%	-5%	-5%
Vacances d'hiver	=	=	-5%
<b>Depuis le début d'année</b>	<b>=</b>	<b>=</b>	<b>-5%</b>

## MÉTHODOLOGIE et lexique - Données issues du dispositif Flux Vision - Orange Business



**Définition d'un touriste** : Personne qui n'est ni résidente, ni habituellement présente dont, la zone d'observation n'est pas sa zone de résidence (zone de présence majoritaire sur laquelle la personne doit passer au moins 22 nuits) et qui a été vue de manière non récurrente sur cette zone : au maximum sur 4 semaines (au moins une fois par semaine) sur les 8 dernières semaines.

Le segment "touristes" comprend les touristes "classiques" de loisirs et d'affaires, ainsi que d'autres types de population qui répondent à la définition : transporteurs routiers qui passent la nuit dans le département, saisonniers ou personnes en mission professionnelle de moins de 22 nuits dans les secteurs de l'agriculture, de l'industrie ou le tertiaire.